



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 08 octobre 2025

Délibération n° DEL_2025_0133

L'an deux mille vingt cinq, le huit octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mercredi 01 octobre 2025

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
14/10/2025

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Isabelle DARDELET à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Madame Celline GACON, Madame Aurélie CHAMBON

Secrétaire de séance : Philippe RIBEYRE

La séance a été levée à : 20H10

Rédacteur : Sandy ISSARTEL Police Municipale

Objet :	Vidéo protection des infrastructures d'intérêt communautaire : mise en place d'une convention pluri communale d'autorisation de visualisation
----------------	---

Rapporteur : Stéphane CLABAUX

Dans un souci d'amélioration de la sécurité publique et de collaboration intercommunale, les communes d'Espaly Saint-Marcel et d'Aiguilhe ainsi que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay souhaitent établir une convention permettant aux agents de la Police Municipale de la ville du Puy-en-Velay d'accéder à la visualisation des images issues des caméras de vidéoprotection des infrastructures communautaires installées sur leur territoire.

Cette convention a pour objet d'autoriser les agents habilités du service de la Police Municipale de la ville du Puy-en-Velay à visualiser, dans le respect des réglementations en vigueur sur la protection des données et la vie privée, les images de vidéoprotection des infrastructures communautaires installées sur le territoire des communes signataires.

Il est donc nécessaire de signer une convention pluri-communale d'autorisation de visualisation de la vidéoprotection des infrastructures d'intérêt communautaire avec la Communauté d'agglomération, les villes d'Aiguilhe et d'Espaly Saint-Marcel.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 29/09/2025
Une abstention

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE la convention pluri-communale d'autorisation de visualisation de la vidéoprotection des infrastructures d'intérêt communautaire avec la Communauté d'agglomération, les villes d'Aiguilhe et d'Espaly Saint-Marcel,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pluri-communale et l'ensemble des actes afférents à ce dossier.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 8 octobre 2025,
Le Secrétaire de séance,
RIBEYRE Philippe,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 08
octobre 2025